



Monsieur le Recteur,

C'est par un courrier recommandé envoyé la veille des vacances de printemps et sans aucune procédure contradictoire que quatre collègues syndiqué·es au SNES-FSU et à SUD Education ont appris de façon brutale et scandaleuse leur mutation dans l'intérêt du service à effet immédiat.

Encouragée par la loi de pulvérisation de la fonction publique de 2019, déjà utilisée de façon totalement abusive à l'égard d'autres collègues militant·es syndicaux·ales, la mutation dans l'intérêt du service permet en dehors de toute procédure disciplinaire et contradictoire de déplacer des collègues par le seul fait du prince. Officiellement, il ne s'agit pas d'une sanction. Dans les faits, c'est une mutation forcée sans motif disciplinaire.

Au collège François Mitterrand (Noisy-le-Grand), pavillon témoin du nouveau management public et de ses conséquences délétères trop bien connues sur la santé des personnels, le rectorat assume très clairement d'opérer de la répression syndicale sur la base d'une enquête administrative dont le rectorat refuse de rendre les conclusions, un récit dénué de toute preuve ni lien avec la réalité.

Au collège Jean Lolive (Pantin), un conflit non géré entre collègues, malgré 11 relances de médiation de notre part auprès du rectorat, conduit à la mutation de nos deux collègues.

Aucune procédure disciplinaire n'aurait été justifiée envers ces quatre collègues. C'est pourquoi le rectorat utilise cette mesure scandaleuse, abusive et brutale. C'est intolérable, injuste et d'une violence inouïe. Plus largement, nous revendiquons avec vigueur que des mesures de mutation dans l'intérêt du service cessent d'être prises sur l'académie.

Nous vous avons demandé à plusieurs reprises de revenir sur ces mutations dans le cadre du dialogue social et lors d'une formation spécialisée académique qui s'est tenue les mardi et mercredi 6 et 7 mai. Malgré des articles dans la presse nationale dénonçant une répression syndicale et une pétition signée par 2000 personnes, malgré tous les éléments apportés lors de la FS extraordinaire, malgré la souffrance générée par une telle disposition, vous maintenez ces mutations dans l'intérêt du service injustes.

Nous, organisations syndicales représentatives siégeant en CSA Académique, FSU, FO, CGT Educ'action et SUD Education, exigeons le maintien des 4 collègues dans leur poste. Nous estimons que la décision que vous avez prise à l'encontre de ces 4 collègues syndiquées rompt toute possibilité d'avoir des échanges sereins dans le cadre des instances dites de dialogue social. Nous refusons donc de siéger dans les différents GT prévus à partir du lundi 12 mai et vous demandons en urgence d'être reçus en audience intersyndicale pour obtenir le maintien des 4 collègues sur leur poste.

L'intersyndicale académique a déposé d'ores et déjà un préavis de grève académique couvrant l'ensemble des personnels à partir du 22 mai.

Veillez, monsieur le Recteur, croire en notre attachement au service public d'éducation.